

à » ; commencée sur cette idée, la phrase ne tient pas debout.

Ce n'est pas non plus la locution conjonctive de l'exemple de la *Grammaire* de Léger Noël cité par M. H. T. ; ce « tant que » exprime une idée de temps ou de distance. Dans la bouche du charlatan, il pourrait être remplacé par « aussi longtemps que ».

Dans la phrase de Pierre Loti, « tant qu'à » exprime une tout autre idée que l'on trouve avec un sens général dans la locution « tant qu'à faire », employée dans la langue usuelle. « Tant qu'à me marier... » est mis pour « puisque je fais tant que de me marier... »

De même « tant qu'à faire » équivaut à : puisque je fais — vous faites — l'on fait tant ».

Je n'ai trouvé cette locution dans aucune grammaire ni aucun dictionnaire. Quoi qu'il en soit, « tant qu'à » suivi d'un infinitif rend d'une façon simple et légère une idée assez complexe dont l'expression grammaticale est plutôt lourde.

Pierre Loti l'aura jugée digne, à ce titre, d'entrer dans l'alerte phraséologie de madame Chrisanthème. L. D.

Postérité du duc de Brancas (XXXVII, 377, 782, 888 ; XXXVIII, 299).

— Dans le dernier article publié sur ce sujet, il est dit que, à la mort du duc de Brancas-Lauraguais (1824) ses titres et dignités passerent à son neveu Louis-Marie-Bufile de Brancas, dont la fille unique porta la grandesse d'Espagne et le titre de duc de Brancas à son mari, le comte Hibon de Frohen, malgré le retentissant procès dans lequel Berryer prit la parole. Ce n'est pas tout à fait exact, car ce procès intenté par les princes Buffano et d'Arenberg et le marquis de Sinety, représentants de la maison de Brancas et héritiers de leur oncle, Albert de Brancas duc de Céreste, à l'effet d'interdire à M. le comte Hibon de Frohen de prendre l'illustre nom de Brancas, encore porté par les mâles dans la branche des princes Buffano, en Italie ; ce procès, disons-nous, fut gagné en appel. Cette cour décida que le titre de duc et le nom de Brancas devaient être refusés à M. Hibon de Frohen, et que quand bien même il parviendrait à se faire reconnaître la grandesse, en Espagne, cette dignité ne pourrait jamais lui conférer le droit de les porter. En Espagne où les femmes transmettent les

titres de noblesse, M. Hibon de Frohen obtint de succéder à la grandesse de 1^{re} classe de son beau-père, mais pour que l'arrêt de la cour d'appel pût être tourné et que M. Hibon de Frohen pût prendre régulièrement le titre de duc de Brancas en France, il aurait dû se faire naturaliser espagnol. UN ABONNÉ.

Postérité de Talleyrand (XXXVII, 379, 784). — Je connais une fille naturelle du célèbre diplomate. C'est une femme très comme il faut, bonne grand-mère de famille. Notre collègue M. S. comprendra que je ne puis préciser davantage. D'....

Odette (XXXVII, 383, 893). — Un curieux ouvrage récemment paru : *Etymologie de quatre cents prénoms usités en France*, par Emile Ferrière (Paris, Félix Alcan, 1898, in-12), donne *Odette* comme diminutif de *Eudes* ou *Ode*, qui est le même nom que *Odon* ; *Odon*, *Olbon*, *Otton*, ancien haut allemand *Otto*, *Oddo*, *Audo*, dérivés de *Aud*, propriété, vieux saxon *Odo*, le propriétaire. Il ne faut pas oublier que ces noms datent des temps féodaux, où le titre de propriétaire n'avait pas la signification banale d'aujourd'hui ; il emportait le sens de « Seigneur ayant des vassaux. » J. LT.

Chants des consorits (XXXVII, 384, 917). — M. le capitaine Paimblant du Rouil demande la reconstitution d'une chanson, que j'entendais chanter par mes sœurs vers 1832 ou 1833, tirée d'une publication musicale périodique qu'elles recevaient :

I

Adieu, ma bonne mère,
Je pars, le tambour bat ;
Puisque j'suis militaire,
Faut que j'fasse mon état.
Ne crains rien, à la guerre
J'aurai bien soin de moi,
Et le ciel, je l'espère,
M'conservera pour toi.
Ran tan, plan, ran, tan, plan,
Pata plan, plan, plan.

II

Claire, ma bien-aimée,
Ne pleure pas si fort ;
Si je pars pour l'armée,
C'est un effet du sort.
En r'venant de la milice,
J'l'épouserai dans huit ans,